

M11A25  
E88  
1999/2000  
QL  
P. gouv.



ÉTUDE DES CRÉDITS

1999-2000



Commission d'accès  
à l'information  
du Québec

**ÉTUDE DES CRÉDITS**

**1999-2000**

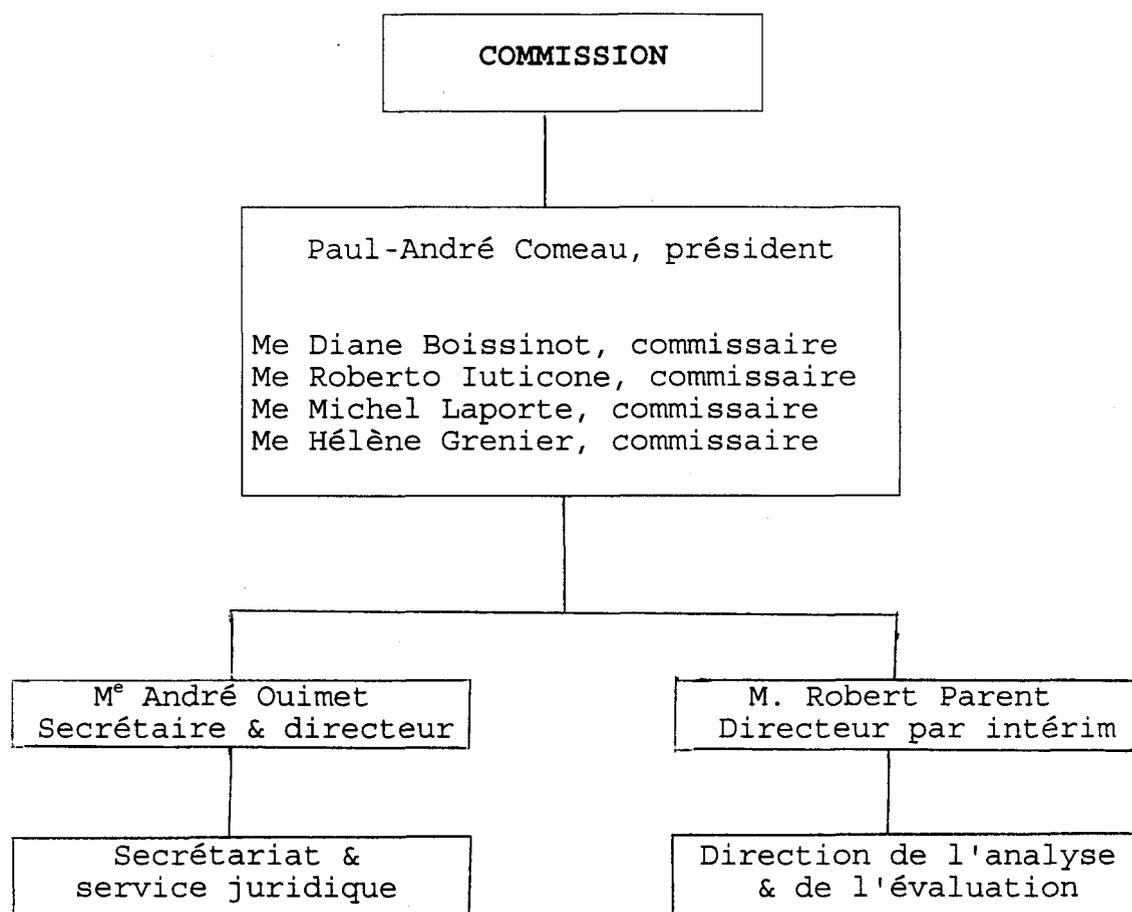
**RENSEIGNEMENTS À JOUR AU 13 AVRIL 1999**



---

G.1 Organigramme de l'organisme en indiquant pour chaque poste le nom et le titre du titulaire.

---



À jour au 31 mars 1999

**G.2 Liste de toutes les publications du ministère ou de l'organisme (incluant les publications régulières, particulières ou occasionnelles) :**

- tirage ;
- coût ;
- distribution ;
- imprimeur ;
- copie des publications parues depuis le 1<sup>er</sup> avril 1998.

TITRE	TIRAGE	COÛT	DISTRIBUTION	IMPRIMEUR	COPIE
Rapport annuel 1997-1998	400	1 868,81 \$	- Publications du Québec ; - 65 pour dépôt à l'Assemblée Nationale ; - 35 aux bibliothèques du dépôt universel ; - Journalistes, commissaires à la vie privée, newsletters ; - Demandeur	Les Publications du Québec	incluse
« Un défi de taille : conjuguer la protection des renseignements personnels et pratiques administratives »	500	2 125,07 \$	- Organismes vérifiés ; - Demandeurs ; - Journalistes ; - Commissaires à la vie privée	CopiExpress	incluse

G.2 Liste de toutes les publications du ministère ou de l'organisme (incluant les publications régulières, particulières ou occasionnelles) :

- tirage ;
- coût ;
- distribution ;
- imprimeur ;
- copie des publications parues depuis le 1<sup>er</sup> avril 1998.

TITRE	TIRAGE	COÛT	DISTRIBUTION	IMPRIMEUR	COPIE
Fiche CONTACT sur la gestion des réclamations dans le cadre d'un programme collectif d'assurance-médicaments	12 000	613,00 \$	- Responsables de l'accès ; - Associations de regroupement d'entreprises ; - Demandeur	Les impressions Piché inc.	incluse
Brochure « Inforoute, Attention zone scolaire »	15 000	13 376,00 \$*	- Commissions scolaires ; - Écoles du primaire et du secondaire ; - Journalistes ; - Demandeurs	Les impressions J.L. inc.	incluse
* Contribution de 5 000 \$ du Conseil du trésor (Direction de l'autoroute de l'information) à l'impression de cette publication					
« La sécurité des renseignements personnels dans l'État	500	2 364,50 \$	- Organismes vérifiés ; - Journalistes ;	CopiExpress	incluse

---

**G.3 Liste des voyages hors Québec depuis le 1<sup>er</sup> avril 1998 :**

- endroit et dates du départ et du retour ;
  - but du voyage ;
  - personnes rencontrées ;
  - coût ;
  - noms des ministres, députés personnel de cabinet et fonctionnaires concernés ;
  - bilan et résultat des rencontres.
- 

- Liège (BELGIQUE), du 19 au 27 avril 1998 ;
- 7<sup>e</sup> Journées francophones d'informatique médicale ;
- 2 271,29 \$ (billet d'avion payé par le MRI = 1107\$)
- COMEAU, Paul-André
- Présentation d'une communication sur l'expérience de Rimouski.
  
- Washington (USA), du 29 au 30 avril 1998 ;
- Conférence « CARDTECH / SECURTECH 1998 » et réunion du G-7 ;
- Membres du groupe carte-santé du G-7 ;
- 1 567,86 \$ (billet d'avion payé par le MRI = 660\$)
- COMEAU, Paul-André
  
- Whitehorse (YUKON), du 23 au 28 juin 1998 ;
- Réunion des commissaires canadiens ;
- Commissaires canadiens ;
- 2 251,65 \$
- COMEAU, Paul-André
  
- Cambridge (ROYAUME-UNI), du 30 juin au 14 juillet 1998 ;
- 11<sup>e</sup> Conférence internationale « PRIVACY LAWS & BUSINESS »
- 2 258,81 \$
- COMEAU, Paul-André
- La Directive de l'Union européenne et le Québec.
  
- Toronto, du 13 au 14 mars 1999 ;
- Discussions sur le projet de loi C-54 ;
- Mme A. Cavoukian ;
- 851,64 \$
- COMEAU, Paul-André

---

**G.4 Liste des dépenses en publicité et des articles promotionnels :**

- les sommes dépensées pour l'exercice financier 1998-1999 et les prévisions pour 1999-2000 ;
  - la ventilation des dépenses par type de média ;
  - les noms des fournisseurs ;
  - le but visé par chaque dépense.
- 

**A U C U N**

---

**G.5 Liste des sondages effectués durant l'exercice financier 1998-1999  
à la demande des ministères, organismes, sociétés, régies et  
commissions qui s'y rattachent :**

- liste et coût ;
  - copie des soumissions ;
  - copie du questionnaire et du résultat.
- 

**A U C U N**

---

**G.6** Liste des études commandées durant l'exercice financier 1998-1999 à la demande du ministère ou de l'organisme:

- liste et coût;
  - copie des soumissions;
  - copie des études.
- 

**S A N S   O B J E T**

G.7 Liste des contrats de moins de 25 000 dollars octroyés par le ministère ou l'organisme depuis le 1<sup>er</sup> avril 1998 au 31 mars 1999 en indiquant :

- le nom du professionnel(le) ou de la firme (était-ce le plus bas soumissionnaire ?);
- le mandat et le résultat (rapport ou document final) ;
- le coût ;
- le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié).

#### CONTRATS DE SERVICES

- SYLVAIN MASSÉ  
Révision linguistique des documents préparés par les groupes de vérification  
1 120,00 \$  
Contrat négocié
- GILLES THIBAUT  
Agir à titre de consultant et mandataire pour négocier avec les télédiffuseurs la télédiffusion des audiences publiques.  
2 285,88 \$  
Contrat négocié
- IRISCO DU QUÉBEC INC.  
Contrat d'entretien des équipements informatiques  
4 956,00 \$  
Contrat négocié
- TECHNOLOGIA FORMATION  
Formation sur mieux comprendre les nouvelles technologies de l'information  
1 300,00 \$ (2 personnes)  
Contrat négocié
- FRANCINE BOURQUE  
Sténographie et transcription de témoignages dans le cadre de l'enquête sur les allégations de fuites de renseignements personnels au ministère du revenu  
1 158,50 \$  
Contrat négocié
- INFORMATIQUE PROFORMAT INC.  
Formation du personnel sur l'utilisation de WORD 97  
3 910,00 \$  
Contrat négocié
- IRISCO DU QUÉBEC INC.  
Contrat de « support réseau » des systèmes informatiques  
2 700,00 \$  
Contrat négocié



**G.7** Liste des contrats de moins de 25 000 dollars octroyés par le ministère ou l'organisme depuis le 1<sup>er</sup> avril 1998 au 31 mars 1999 en indiquant :

- le nom du professionnel(le) ou de la firme (était-ce le plus bas soumissionnaire ?);
- le mandat et le résultat (rapport ou document final) ;
- le coût ;
- le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié).

- 
- **SOCIÉTÉ DU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC**  
Location et aménagement des salles 302B, 303AB, 304AB pour la tenue des audiences publiques de la CAI  
(2 DÉCEMBRE 1998)  
2 597,30 \$  
Contrat négocié
  - **SOCIÉTÉ DU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC**  
Location et aménagement des salles 302B, 303AB, 304AB pour la tenue des audiences publiques de la CAI  
(15 DÉCEMBRE 1998)  
2 588,55 \$  
Contrat négocié
  - **SOCIÉTÉ DU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC**  
Location et aménagement des salles 302B, 303AB, 304AB pour la tenue des audiences publiques de la CAI  
(16 février 1999)  
2 546,55 \$  
Contrat négocié
  - **TECHNOLOGIA FORMATION**  
Formation sur les tendances des nouvelles technologies de l'information  
1 990,00 \$ (2 personnes)  
Contrat négocié
  - **ARCHIVES PIERCE LEAHY**  
Conservation des copies de sécurité des fichiers informatiques  
1 869,60 \$  
Contrat négocié
  - **GROUPE DE PRÉSENTATION ADCOM-CORPAV**  
Location d'équipement pour la sonorisation et l'enregistrement des audiences publiques (16 février 1999)  
1 098,00 \$  
Contrat négocié
  - **GPC CONCORDIA COMMUNICATION**  
Conseiller la CAI sur les activités de communication reliées à la publication d'un document intitulé « Inforoute, Attention zone scolaire » ainsi qu'au dossier des propriétaires immobiliers  
1<sup>er</sup> février au 31 mars 1999  
9 500,00 \$ (max.)  
contrat négocié

G.7 Liste des contrats de moins de 25 000 dollars octroyés par le ministère ou l'organisme depuis le 1<sup>er</sup> avril 1998 au 31 mars 1999 en indiquant :

- le nom du professionnel(le) ou de la firme (était-ce le plus bas soumissionnaire ?);
- le mandat et le résultat (rapport ou document final) ;
- le coût ;
- le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié).

- 
- **SOCIÉTÉ DU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC**  
Location et aménagement des salles 302B, 303AB, 304AB pour la tenue des audiences publiques de la CAI  
(16 MARS 1999)  
8 360,00 \$  
Contrat négocié
  - **LES PRODUCTIONS TROIS-POINTS LTÉE**  
Rédaction de la version anglaise du document  
« Inforoute : *attention* zone scolaire »  
1 250,00 \$  
Contrat négocié
  - **GROUPE DC INC.**  
Contrat d'entretien et de support du logiciel de gestion documentaire  
1 125,00 \$  
Contrat négocié
  - **GROUPE DE PRÉSENTATION ADCOM-CORPAV**  
Location d'équipement pour la sonorisation et l'enregistrement des audiences publiques (16 mars 1999)  
1 389,00 \$  
Contrat négocié

CONTRATS D'ACQUISITIONS

- **CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LA VIE PRIVÉE**  
Acquisition du fonds d'archives de la conférence  
15 000,00 \$  
Contrat négocié
- **CPU DESIGN INC.**  
Acquisition de deux micro-ordinateurs pour le laboratoire informatique  
5 592,00 \$  
DL 732272 (Guide d'achat No 010036)

---

**G.8** Liste détaillée des contrats qui, depuis le 1<sup>er</sup> avril 1998, ont fait l'objet d'un versement supplémentaire par rapport au montant initial, le montant du surplus versé, le montant du contrat initial, les raisons du dépassement et le nom de l'entreprise qui a réalisé le contrat.

---

**AUCUN**

---

**G.9 Le montant, pour l'année 1998-1999, de chacune des dépenses suivantes :**

- la photocopie;
- la télécopie (fax), si identifiable à même les coûts reliés à la téléphonie;
- la téléphonie cellulaire et coût d'utilisation;
- les téléavertisseurs;
- le mobilier de bureau;
- les fournitures, tels agendas, valises, dictionnaires, calculatrices, stylos ou crayons, boîtes de carton (en identifiant les coûts pour chaque item);
- distributeurs d'eau de source;
- le remboursement des frais de transport;
- le remboursement des frais d'hébergement;
- le remboursement des frais de repas;
- le ressourcement ou préparation à la retraite;
- l'ensemble des dépenses applicables à la participation à des congrès, des colloques et toutes sessions de type perfectionnement ou ressourcement :
  - a) au Québec
  - b) à l'extérieur du Québec.

---

Photocopie :	5 474,69 \$
Télécopie :	1 877,97 \$
Téléphonie cellulaire :	330,01 \$
Téléavertisseurs :	AUCUN
Mobilier de bureau :	2 276,00 \$
Fournitures :	
Agendas	306,84 \$
Valises	- - -
Dictionnaires	178,80 \$
Calculatrices	- - -
Stylos, crayons	257,19 \$
Boîtes de carton	97,40 \$
Distributeurs d'eau de source :	AUCUN
Remboursement (frais de transport) :	20 906,46 \$
Remboursement (frais d'hébergement) :	12 162,17 \$
Remboursement (frais de repas) :	18 826,61 \$
Ressourcement ou préparation à la retraite :	AUCUN
Ensemble des dépenses applicables à la participation à des congrès, des colloques et toutes sessions de type perfectionnement ou ressourcement :	
a) au Québec :	19 321,81 \$
b) à l'extérieur du Québec :	AUCUN

---

G.10 La liste de tous les véhicules fournis en indiquant pour chacun:

- la marque et le modèle du véhicule;
  - le coût d'acquisition ou de location et l'année de la transaction;
  - les coûts d'entretien des véhicules (réparation);
  - les coûts d'utilisation des véhicules (essence, assurances, immatriculation);
  - appels d'offres faits en 1998-1999 et les prévisions pour 1999-2000;
- spécifier la source de financement : fonds des équipements roulants ou autres.
- 

**A U C U N**

---

**G.11** Pour chacun des ministères et organismes publics et parapublics sous leur autorité, combien de personnes, dont la cotisation fut payée en 1998-1999 par l'employeur, sont membres de corporations professionnelles, de clubs privés (clubs d'affaires, clubs sociaux, clubs de golf ou autres) et à quelle somme s'élève le montant global payé pour ces cotisations ?

- Quelle est la fonction de chaque personne concernée ainsi que le coût de la cotisation à chacun des clubs ou corporations professionnelles (en indiquant le nom des clubs ou de la corporation professionnelle) ?
- 

**BARREAU DU QUÉBEC**

Avocat	723,00 \$
Avocat	723,00 \$
Avocat	713,00 \$
Avocat	713,00 \$
Avocate	713,00 \$
Avocate	713,00 \$
<u>Avocate</u>	<u>713,00 \$</u>
<b>Total :</b>	<b>5 361,00 \$</b>

**G.12 Le nombre et la répartition du personnel masculin et féminin, des jeunes de moins de 30 ans, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles (de chaque ministère et pour chacun des organismes relevant de sa compétence) pour chaque catégorie d'emplois (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc...) pour 1998-1999 ainsi que les prévisions pour 1999-2000. Pour chaque catégorie, indiquer le pourcentage par rapport à l'effectif total du ministère ou de l'organisme.**

	1998-1999		MOINS 30 ANS	PERSONNES HANDICAPÉES	ANGLOPHONES	AUTOCHTONES	COMMUNAUTÉS CULTURELLES	TOTAL
	MASCULIN	FÉMININ						
Hors-cadres	3	2					1	5 (11,6%)
Cadres	2							2 (4,7%)
Professionnels	10	8						18 (41,9%)
Fonctionnaires	2	16					1	18 (41,9%)
<b>TOTAL :</b>	<b>17</b> <b>(39,6%)</b>	<b>26</b> <b>(60,5%)</b>					<b>2</b> <b>(4,7%)</b>	<b>43 (100%)</b>

---

**G.13** Le bilan du Programme de mise à la retraite du gouvernement du Québec (de chaque ministère et pour chacun des organismes relevant de sa compétence) pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc...) . Pour chaque catégorie, indiquer le pourcentage par rapport à l'effectif total du ministère ou de l'organisme. Indiquer les économies réalisées et les remplacements effectués.

---

**RÉPONSE FOURNIE PAR  
LE CONSEIL DU TRÉSOR**

---

G.14 Combien de personnes ont bénéficié du programme de départ volontaire et ont été rappelées pour chaque ministère et organisme?

---

**A U C U N**

G.15 À chacun des mois du dernier exercice budgétaire (1998-1999) pour chaque ministère et organisme, et ce par catégorie d'emplois (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc...)

- Nombre total de jours de maladie pris par le personnel ;
- Nombre total d'heures de travail supplémentaires réalisées par le personnel et répartition de la rémunération de ces heures supplémentaires (argent, vacances, etc.) ;
- Nombre total de jours de vacances pris par le personnel.

a) Nombre total de jours de maladie pris par le personnel ;

	<u>1998-1999</u>												
	<u>AVRIL</u>	<u>MAI</u>	<u>JUIN</u>	<u>JUIL</u>	<u>AOÛT</u>	<u>SEPT</u>	<u>OCT</u>	<u>NOV</u>	<u>DÉC</u>	<u>JANV</u>	<u>FÉV</u>	<u>MARS</u>	<u>TOTAL</u>
Hors-cadres													
Cadres								6,0					6,0
Professionnels	6,6	5,2	3,0	3,3	1,5	7,3	8,4	17,0	8,1	11,5	15,1	12,6	99,6
Fonctionnaires	11,0	14,0	6,0	19,0	2,0	12,0	19,2	17,2	4,0	11,0	17,6	15,0	148,1
<b>TOTAL :</b>	<b>17,6</b>	<b>19,2</b>	<b>9,0</b>	<b>22,3</b>	<b>3,5</b>	<b>19,3</b>	<b>27,6</b>	<b>40,3</b>	<b>12,1</b>	<b>22,5</b>	<b>32,7</b>	<b>27,6</b>	<b>253,7</b>

G.15 À chacun des mois du dernier exercice budgétaire (1998-1999) pour chaque ministère et organisme, et ce par catégorie d'emplois (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc...)

- Nombre total de jours de maladie pris par le personnel ;
- Nombre total d'heures de travail supplémentaires réalisées par le personnel et répartition de la rémunération de ces heures supplémentaires (argent, vacances, etc.) ;
- Nombre total de jours de vacances pris par le personnel.

b) Nombre total d'heures de travail supplémentaires réalisées par le personnel et répartition de la rémunération de ces heures supplémentaires ; (argent, vacances, etc.)

	<u>1998-1999</u>		
	<u>HEURES RÉALISÉES</u>	<u>ARGENT</u>	<u>VACANCES</u>
Professionnels	458,75	219,5	239,25
Fonctionnaires	152,0	84,5	67,5
<b>TOTAL :</b>	<b>610,75</b>	<b>304,0</b>	<b>306,75</b>

**G.15 À chacun des mois du dernier exercice budgétaire (1998-1999) pour chaque ministère et organisme, et ce par catégorie d'emplois (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc...)**

- Nombre total de jours de maladie pris par le personnel ;
- Nombre total d'heures de travail supplémentaires réalisées par le personnel et répartition de la rémunération de ces heures supplémentaires (argent, vacances, etc.) ;
- Nombre total de jours de vacances pris par le personnel.

**c) Nombre total de jours de vacances pris par le personnel ;**

	<u>1998-1999</u>												
	<u>AVRIL</u>	<u>MAI</u>	<u>JUIN</u>	<u>JUIL</u>	<u>AOÛT</u>	<u>SEPT</u>	<u>OCT</u>	<u>NOV</u>	<u>DÉC</u>	<u>JANV</u>	<u>FÉV</u>	<u>MARS</u>	<u>TOTAL</u>
Hors-cadres	3,0	5,0	2,0	20,0	37,5	6,0	10,0	1,0	7,0	11,0		11,0	113,5
Cadres			2,0	17,0	20,0		0,5	2,0	6,0	1,0	1,0		49,5
Professionnels	18,0	11,9	24,0	101,8	117,1	30,4	8,3	4,5	36,3	5,7	2,0	27,0	386,9
Fonctionnaires	5,3	5,0	42,6	133,2	88,0	7,5	11,0	1,4	16,0	0,4	5,0	29,5	344,9
<b>TOTAL :</b>	<b>26,3</b>	<b>21,9</b>	<b>70,6</b>	<b>272,0</b>	<b>262,6</b>	<b>43,9</b>	<b>29,8</b>	<b>8,9</b>	<b>65,3</b>	<b>18,1</b>	<b>8,0</b>	<b>67,5</b>	<b>894,9</b>

G.16 Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes et ce pour chacun des exercices budgétaires depuis 1994-1995 :

- Évolution des effectifs réguliers par catégorie d'emplois (cadres supérieurs et intermédiaires, professionnels, techniciens, personnel de bureau, ouvriers et agents de la paix) et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions);
- Évolution du nombre d'employés bénéficiant d'un traitement additionnel en raison de la complexité de la tâche à accomplir;
- Nombre d'employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui normalement prévu pour la tâche qu'ils ont accomplie;
- Nombre de postes par catégorie d'emplois et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions);
- Niveau des effectifs pour chacune des catégories d'emplois pour chacun des cinq prochains exercices budgétaires;
- Nombre de personnes occasionnelles, temporaires et contractuels en indiquant la proportion de ceux qui le sont depuis 5 ans.

### 1998-1999

a)	Québec	Hors-cadres	3 eff.
		Cadres supérieurs	2 eff.
		Professionnels	15 eff.
		Techniciens	4 eff.
		<u>Personnel de bureau</u>	<u>10 eff.</u>
		Sous-total :	34 eff.
	Montréal	Hors-cadres	2 eff.
		Cadres supérieurs	0 eff.
		Professionnels	3 eff.
		Techniciens	0 eff.
		<u>Personnel de bureau</u>	<u>1 eff.</u>
		Sous-total :	6 eff.
b)			1 eff.
c)			AUCUN
d)	Québec	Hors-cadres	3 eff.
		Cadres supérieurs	2 eff.
		Professionnels	18 eff.
		Techniciens	5 eff.
		<u>Personnel de bureau</u>	<u>11 eff.</u>
		Sous-total :	39 eff.
	Montréal	Hors-cadres	2 eff.
		Cadres supérieurs	0 eff.
		Professionnels	3 eff.
		Techniciens	0 eff.
		<u>Personnel de bureau</u>	<u>1 eff.</u>
		Sous-total :	6 eff.

**G.16 Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes et ce pour chacun des exercices budgétaires depuis 1994-1995 :**

- Évolution des effectifs réguliers par catégorie d'emplois (cadres supérieurs et intermédiaires, professionnels, techniciens, personnel de bureau, ouvriers et agents de la paix) et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions);
- Évolution du nombre d'employés bénéficiant d'un traitement additionnel en raison de la complexité de la tâche à accomplir;
- Nombre d'employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui normalement prévu pour la tâche qu'ils ont accomplie;
- Nombre de postes par catégorie d'emplois et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions);
- Niveau des effectifs pour chacune des catégories d'emplois pour chacun des cinq prochains exercices budgétaires;
- Nombre de personnes occasionnelles, temporaires et contractuels en indiquant la proportion de ceux qui le sont depuis 5 ans.

e) **NON-APPLICABLE**

f)

Occasionnels	3 personnes
• depuis 5 ans	AUCUNE
Temporaires	AUCUNE

G.17 La liste des baux pour les espaces loués par la SIQ en indiquant pour chacun d'eux :

- l'emplacement de la location;
- la superficie du local loué;
- la superficie réellement occupée;
- la superficie inoccupée;
- le coût de location au mètre carré;
- le coût total de ladite location;
- les coûts d'aménagement réalisés en 1998-1999, la nature des travaux et le ou les bureaux visés;
- la durée du bail.

1) - 900, Boul. René-Lévesque Est  
Bureau 315  
Québec (Québec) G1R 2B5

- 857,38 m<sup>2</sup>

- 857,38 m<sup>2</sup>

- Aucune

- 230,99 \$ / m<sup>2</sup>

- 210 681,60 \$

- Aucun

- Annuel

2) - 2, Complexe Desjardins, Tour "Est"  
Bureau 3210  
Montréal (Québec) H5B 1B2

- 323,15 m<sup>2</sup>

- 323,15 m<sup>2</sup>

- Aucune

- 351,29 \$ / m<sup>2</sup>

- 120 761,88 \$

- 4 379,77 \$ Pose d'une seconde porte à notre deuxième salle d'audience et pose d'un rideau métallique au poste de la réceptionniste pour sécuriser les locaux.

- Annuel

---

**G.17** La liste des baux pour les espaces loués par la SIQ en indiquant pour chacun d'eux :

- l'emplacement de la location;
  - la superficie du local loué;
  - la superficie réellement occupée;
  - la superficie inoccupée;
  - le coût de location au mètre carré;
  - le coût total de ladite location;
  - les coûts d'aménagement réalisés en 1998-1999, la nature des travaux et le ou les bureaux visés;
  - la durée du bail.
- 

- 3) - 700, Boul. René-Lévesque Est  
Bureau 2.20  
Québec (Québec) G1R 5H1
- 393,35 m<sup>2</sup>
  - 393,35 m<sup>2</sup>
  - Aucune
  - 250,56 \$ / m<sup>2</sup>
  - 52 422,84 \$
  - Aucun
  - 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 30 SEPTEMBRE 1998

---

G.18 Mise à part la SIQ, la liste des firmes en 1998-1999 qui louent des espaces en indiquant pour chacune d'elles:

- l'emplacement de la location;
  - la superficie du local loué;
  - la superficie réellement occupée;
  - la superficie inoccupée;
  - le coût de location au mètre carré;
  - le coût total de ladite location;
  - les coûts d'aménagement réalisés en 1998-1999, la nature des travaux et le ou les bureaux visés;
  - la durée du bail.
- 

**AUCUN**

---

G.19 La liste des contrats, quel que soit le montant, attribués en 1998-1999 spécifiquement à des firmes de communication, de recherche ou de relations publiques en indiquant :

- le nom de la firme (était-ce le plus bas soumissionnaire ?);
  - le mandat et le résultat du contrat ;
  - la durée du contrat ;
  - le coût du contrat ;
  - le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) ;
- 

**RÉPONSE DÉJÀ DONNÉE À LA QUESTION 7**

---

G.20 La liste des tarifs (droits et permis) en vigueur pour l'exercice financier 1998-1999 en indiquant:

- la tarification pour chacun des droits et permis perçus;
  - le total des revenus perçus pour chacun des droits et permis exigés;
  - pour l'année 1999-2000, la prévision du total des revenus qui seront perçus par chacun des droits et permis exigés.
- 

**NE S'APPLIQUE PAS**

---

**G.21 Liste du personnel du cabinet du ministre en 1998-1999 en indiquant pour chaque individu:**

- la date de l'entrée en fonction;
  - la date du départ, s'il y a lieu;
  - le titre de la fonction;
  - l'adresse du port d'attache;
  - la classification;
  - le traitement annuel ou, selon le cas, les honoraires versés;
  - le montant total des indemnités de départ versées;
  - la liste du personnel politique, incluant le personnel de soutien, qui fait partie de la fonction publique et de quelle masse salariale il relève;
  - la description de tâches.
  - 
  - Le montant détaillé des salaires, des honoraires et des contrats donnés par le cabinet pour l'exercice 1998-1999.
  - Le nombre total d'employés au cabinet.
  - Liste des membres du personnel de cabinet du ministère qui, à un moment ou à un autre en 1997-1998, ont occupé des fonctions « d'agent de liaison » en incluant leur description de tâches et le lieu de leur affectation.
- 

**SANS OBJET**

---

**G.22** Liste du personnel de la suite sous-ministérielle en 1998-1999 en indiquant pour chaque individu:

- la date de l'entrée en fonction;
  - la date du départ, s'il y a lieu;
  - le titre de la fonction;
  - l'adresse du port d'attache;
  - la classification;
  - le traitement annuel ou, selon le cas, les honoraires versés;
  - Le montant total des salaires et honoraires versés par la suite sous-ministérielle pour l'exercice 1998-1999.
  - Le nombre total d'employés de la suite sous-ministérielle.
- 

**SANS OBJET**

---

G.23 Liste des sommes d'argent versées en 1998-1999 à même le budget discrétionnaire : a) du ministre b) du ministère ou de l'organisme, en indiquant :

- le nom de l'organisme ou de la personne concernés;
  - le montant attribué;
  - le projet visé et le résultat.
- 

**SANS OBJET**

---

**G.24 Liste des crédits périmés, par programmes et par éléments, pour l'exercice financier 1998-1999.**

---

<b>PROGRAMME :</b>	<b>03</b>
<b>ÉLÉMENT :</b>	<b>05</b>
<b>MONTANT :</b>	<b>55 600,00 \$*</b>

**\* Ce montant est constitué en totalité du solde du budget spécial octroyé à la CAI pour la réalisation des activités suivantes :**

- Enquête sur les allégations de fuites de renseignements au ministère du Revenu du Québec.**
- Enquête relative à l'ensemble des mesures de sécurité destinées à assurer le caractère confidentiel des renseignements personnels détenus par les ministères, le Conseil du trésor et les organismes gouvernementaux.**

---

**G.25 La ventilation détaillée des dépenses afférentes aux transferts obtenus du gouvernement fédéral (préciser le montant reçu) en 1998-1999 dans le cadre des divers programmes à frais partagés : pour chacun de ces programmes, description sommaire du mode de subvention.**

---

**SANS OBJET**

---

G.26 Bilan 1998-1999 et prévisions pour 1999-2000 des crédits alloués pour chacun des ministères et des organismes publics et parapublics qui participent au plan d'action gouvernemental visant le redressement de la métropole.

---

**RÉPONSE FOURNIE PAR LE  
MINISTÈRE D'ÉTAT À LA MÉTROPOLE**

---

**G.27** Liste des projets retenus à l'occasion du Sommet de l'économie de l'emploi et leur état d'avancement, notamment les sommes investies et les emplois créés.

---

**RÉPONSE FOURNIE PAR LE  
CONSEIL EXÉCUTIF**

---

**G.28** Liste du personnel permanent, contractuel ou occasionnel libéré ou embauché pour les négociations dans la fonction publique, en indiquant :

- la masse salariale prévue à cet effet;
  - le nombre de jours par employé prévus.
- 

**RÉPONSE FOURNIE PAR  
LE CONSEIL DU TRÉSOR**

---

G.29 Liste du personnel en disponibilité par catégorie d'emplois (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc...) en indiquant :

- le poste initial;
  - le salaire;
  - le poste actuel, s'il y a lieu;
  - date de la mise en disponibilité.
- 

**RÉPONSE FOURNIE PAR  
LE CONSEIL DU TRÉSOR**

---

**G.30** Liste du personnel hors structure par catégorie d'emplois (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc...) rémunéré par le ministère qui n'occupe aucun poste dans ce ministère:

- nom de la personne;
  - poste occupé;
  - salaire;
  - assignation initiale;
  - date de l'assignation hors structure;
  - date de la fin de l'assignation, s'il y a lieu.
- 

**AUCUN**

---

**G.31 La liste du personnel rémunéré par le ministère et affecté à des organismes parapublics non gouvernementaux et autres :**

- assignation initiale;
  - assignation actuelle;
  - salaire.
- 

**AUCUN**

---

**G.32 La liste du personnel rémunéré par des organismes parapublics non gouvernementaux et autres et affectés au ministère:**

- assignation initiale;
  - assignation actuelle;
  - salaire.
- 

**AUCUN**

---

**G.33** Liste des cadres et hauts fonctionnaires (administrateurs d'état) qui ont démissionné, qui ont été réaffectés, ou mis à pied:

- salaire;
  - date du changement;
  - primes de séparation;
  - assignation initiale;
  - assignation actuelle.
- 

**AUCUN**

---

**G.34** Liste du personnel par catégorie d'emplois (cadres, professionnels, fonctionnaires) qui reçoit une double rémunération, soit celle rattachée à leur fonction et un revenu d'un régime de retraite du secteur public, parapublic ou des réseaux de la santé et de l'éducation, soit les commissions scolaires, les cégeps, les établissements universitaires, les régies régionales de la santé et les établissements hospitaliers, en indiquant:

- salaire de la personne;
  - montant reçu du régime de retraite;
- 

**NON APPLICABLE**

**G.35. Pour chacun des ministères ou organismes publics et parapublics, la liste détaillée  
Du matériel informatique (année d'acquisition, modèle et la somme dépensée)**

Micro-ordinateur	Lecteurs	Moniteur	Clavier	Quantité	Date d'acquisition	Prix d'acquisition
HP NETSERVER 586 LF 32M	5¼ " (1.2M) 3½ " (1.44M) CD-ROM	Monochrome 14" VGA HP	Clavier normalisé HP	1	15-02-1995	10 000.00
Access 486 DX2 (66Mhz) 16M RAM	5¼ " (1.2M) 3½ " (1.44M)	Couleur 14" VGA TTX	Claviste 3.4	1	13-02-1996	720.00
Access 486 DX4 (100Mhz) 16M RAM	5¼ " (1.2M) 3½ " (1.44M)	Couleur 14" VGA TTX	Claviste 3.4	12	13-02-1996	18660.00
Pentium (90Mhz) 16M RAM	5¼ " (1.2M) 3½ " (1.44M)	Couleur 14" VGA TTX	Claviste 3.4	2	13-02-1996	3110.00
Pentium (100Mhz) 16M RAM	5¼ " (1.2M) 3½ " (1.44M)	Couleur 14" VGA Magitronic	Claviste 3.4	7	10-12-1996	12565.00
Pentium (120Mhz) 32M RAM	5¼ " (1.2M) 3½ " (1.44M)	Couleur 14" VGA Spectrum	Claviste 3.4	3	14-02-1997	5400.00
Pentium CST (133 Mhz) 16M RAM	3½ " (1.44M) CD-ROM	Couleur 14" VGA Magitronic Modèle C-SV1450PS	Claviste 3.4	2	07-02-1997	2640.00
Access Pentium (166Mhz) 32M RAM	3½ " (1.44M) CD-ROM	Couleur 15" VGA TTX	Claviste 3.4	15	19-12-1997	27 300.00
HP Pentium II (233Mhz) 32M RAM	3½ " (1.44M) CD-ROM	Standard 15" VGA DAEWOO	Claviste 3.4	10	18-03-1998	19 990.00

**G.35. Pour chacun des ministères ou organismes publics et parapublics, la liste détaillée  
Du matériel informatique (année d'acquisition, modèle et la somme dépensée)**

Micro-ordinateur	Lecteurs	Moniteur	Clavier	Quantité	Date d'acquisition	Prix d'acquisition
Access Pentium II (400Mhz) 128M RAM	3 ½ " (1.2M) CD-ROM	Couleur 17" VGA TTX	Claviste 3.4	2	03-12-1998	5592.00
Toshiba 440 CDX (portatif)				3	19-12-1997	7935.00
Toshiba 300cds (portatif)				1	27-03-1998	3314.00
		Couleur 14" VGA Orchestra		4	13-02-1996	2392.00
<b>Imprimantes</b>						
IBM Laserprinter Lexmark				2	13-09-1994	3986.00
Imprimante HP Laserjet III				1	06-11-1991	2260.10
Imprimante HP Laserjet 4 +				3	21-02-1996	6360.00
Imprimante HP 4000T				4	18-03-1998	6676.00
Imprimante HP Laserjet 6P				2	18-03-1998	2050.00

**G.35. Pour chacun des ministères ou organismes publics et parapublics, la liste détaillée  
Du matériel informatique (année d'acquisition, modèle et la somme dépensée)**

Micro-ordinateur	Lecteurs	Moniteur	Clavier	Quantité	Date d'acquisition	Prix d'acquisition
Imprimante HP Deskjet 600C				1	14-03-1996	509.00
Epson LQ1050				1	15-03-1989	425.00
<b>Divers</b>						
Concentrateur D-Link 16 ports 10BaseT				1	12-03-1996	525.00
Concentrateur HP advanced 10Base-T Ethernet 16 ports				3	14-02-1995	1650.00
Hub 16 ports				1	19-12-1997	499.00
Tape Backup Colorado				1	19-12-1997	484.00
Projecteur multimédia Marque : 3M Modèle : MP8640				2	14-02-1998	13 990.00
Tape Backup Exabyte				1	23-08-1994	2500.00

---

**G.36 Quel est l'état d'avancement des travaux de mise à niveau pour contrer les effets du bogue de l'an 2000 ?**

---

**RÉPONSE FOURNIE PAR  
LE CONSEIL DU TRÉSOR**

---

**G.37** Liste du personnel permanent, contractuel ou occasionnel libéré ou embauché pour quelque opération reliée directement ou indirectement aux activités de la Commission Poitras, de la Commission Nicolet, Solidarité rurale et de la Commission nationale sur les finances et les fiscalités locales, en indiquant de façon distincte pour chacun des items précités :

- le poste occupé ;
  - le port d'attache ;
  - le salaire ou honoraires ;
  - la durée et la nature du mandat ou du contrat ;
  - les frais de déplacement, d'hébergement et de repas ;
  - les coûts de location des bureaux, salles de réunion ou d'audition ;
  - les frais de bureautique, papeterie, ordinateurs, téléphones cellulaires et autres frais généraux.
- 

**AUCUN**

---

**G.38** Liste du personnel politique du cabinet ainsi que du personnel permanent, contractuel ou occasionnel du ministère qui ont été contactés et/ou rencontrés par la Commission d'accès à l'information et/ou ses enquêteurs dans le cadre de l'enquête sur la divulgation de renseignements personnels par le cabinet du Premier ministre.

---

**RÉPONSE FOURNIE PAR  
LE MINISTÈRE DES RELATIONS  
AVEC LES CITOYENS ET DE L'IMMIGRATION**

---

**G.39 Quels sont les plans de régionalisation des services gouvernementaux pour chacun des ministères et organismes ?**

---

**La Commission possède, en plus de son siège social à Québec, un bureau dans la Métropole.**

**De plus, les commissaires se déplacent en région pour entendre les demandes de révision et les dossiers de mécontentement portés à leur attention.**

---

**P.23 Statistiques relatives à la Commission d'accès à l'information, pour 1998-1999 :**

- a) le nombre de demandes reçues et réglées ;
  - b) le nombre de causes portées en appel.
- 

	<b>1996-1997</b>	<b>1997-1998</b>	<b>1998-1999</b>
Nombre de demandes reçues	1793	1922	1961
Nombre de demandes réglées	1871	1750	1851
Nombre de causes portées en appel	31	24	30

---

**P.24 Liste des avis, opinions, commentaires et/ou recommandations de la Commission aux ministères et suites accordées.**

---

**AVIS DE LA CAI PORTANT SUR DES PROJETS DE LOI  
AVRIL 1998 - MARS 1999**

- **Avis du 24 avril 1998 concernant l'article 95 du projet de loi n° 186, *Loi sur la sécurité du Revenu*. Dossier 98 02 28.**

La CAI n'a pas formulé de commentaires au sujet de l'article 95 du projet de loi n° 186 (L.Q. 1998, c. 36) puisqu'une disposition de même nature de la loi en vigueur faisait alors l'objet d'un litige devant la Cour supérieure.

- **Avis du 4 mai 1998 concernant les articles 155.11 et 155.12 de la *Loi sur l'assurance automobile*. Dossier 98 01 40.**

La CAI a donné un avis favorable à l'ajout de deux articles de loi à la *Loi sur l'assurance automobile* (Ces articles ont été fondus en un seul, soit l'article 155.4 énoncé par l'article 38 du projet de loi n° 429, *Loi modifiant la Loi sur l'assurance automobile*). Ces dispositions visaient à encadrer les échanges de renseignements personnels entre la Société de l'assurance automobile du Québec, le ministère de la Santé et des Services sociaux, la Régie de l'assurance maladie du Québec et les régies régionales dans le cadre du remboursement des frais hospitaliers et médicaux pour les accidentés de la route.

- **Avis du 4 mai 1998 concernant les articles 3 et 4.1 d'une proposition de loi visant à créer Héma-Québec. Dossier 98 06 21.**

La CAI a donné un avis favorable aux dispositions du projet de loi n° 438, *Loi sur Héma-Québec et sur le Comité d'hémovigilance* (L.Q. 1998, c. 41), qui prévoient qu'Héma-Québec doit conclure une entente avec le service d'approvisionnement canadien pour échanger de l'information sur les donneurs du sang ou de plasma afin de prévenir les risques de contamination des produits sanguins.

- **Avis des 4 mai et 11 mai 1998 relatifs à une proposition de loi *sur les propriétaires et exploitants de véhicules lourds*. Dossier 98 02 96.**

La CAI a été appelée à émettre deux avis avant que ne soit déposé le projet de loi n° 430, *Loi sur les propriétaires et exploitants de véhicules lourds* (L.Q. 1998, c.40). Les recommandations de la CAI relatives au Registre des propriétaires et exploitants de véhicules lourds et aux échanges de renseignements nécessaires pour la mise en application de la loi ont été respectées.

---

P.24 Liste des avis, opinions, commentaires et/ou recommandations de la Commission aux ministères et suites accordées.

---

- **Avis du 11 mai 1998 concernant l'ajout du paragraphe p) à l'article 69.1 de la Loi sur le ministère du Revenu. Dossier 98 07 13.**

Sans s'opposer à l'ajout, à l'article 69.1 de la *Loi sur le ministère du Revenu*, du paragraphe p), la CAI a recommandé de modifier le libellé proposé afin que soit interdit au ministère du Revenu de communiquer à la Commission des valeurs mobilières du Québec des renseignements fiscaux concernant les épargnants. Cette recommandation n'a pas été retenue lors de la rédaction de l'article 11 du projet de loi 425, *Loi modifiant la Loi sur les impôts et la Loi sur le ministère du Revenu concernant le contrôle de certains abris fiscaux*.

- **Avis du 25 mai 1998 concernant des amendements au projet de loi n° 188 Loi sur la distribution de produits et services financiers. Dossier 97 14 43.**

Cet avis de la CAI constitue la suite d'autres avis donnés au cours de l'année précédente au sujet du projet de loi n° 188, *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.Q. 1998, c. 37). L'avis de la CAI était favorable aux amendements proposés qui avaient pour but d'assurer une meilleure protection des renseignements personnels.

- **Avis à l'Assemblée nationale du 26 mai 1998 concernant les articles 34 et 87 du projet de loi n° 445, Loi modifiant diverses dispositions législatives relatives au bâtiment et à l'industrie de la construction. Dossier 98 07 14.**

La CAI a émis un avis favorable quant à l'octroi du statut d'organismes publics à la Corporation des maîtres électriciens et à la Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie lorsque ces organismes appliquent les dispositions de la loi qui ont trait à la qualification de leurs membres. La CAI a cependant émis un avis défavorable au sujet de l'introduction d'une disposition dérogatoire à la Loi sur l'accès qui a pour but d'écarter l'application de l'article 9 de cette loi pour les documents relatifs à une conciliation faite en vertu de la *Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre*. Le législateur n'a pas retenu l'avis défavorable de la CAI (L.Q. 1998, c. 46).

- **Avis du 26 mai 1998 concernant l'ajout de l'article 214.1 au projet de loi n° 186, Loi sur le soutien du revenu et favorisant l'emploi et la solidarité sociale. Dossier 98 07 26.**

Avis favorable de la CAI au sujet de l'ajout d'une disposition dérogatoire à la Loi sur l'accès pour la mise en application du programme de supplément de prestation nationale pour enfants. Cette disposition dérogatoire deviendra cependant inopérante le 1<sup>er</sup> juillet 2000 et la CAI devra approuver les ententes d'échanges de renseignements personnels conclues en vertu de cette disposition. (L.Q. 1998, c. 36)

---

P.24 Liste des avis, opinions, commentaires et/ou recommandations de la Commission aux ministères et suites accordées.

---

- **Avis du 26 mai 1998 concernant un projet d'amendement au projet de loi no 439, *Loi sur l'Institut national de santé publique du Québec*. Dossier 98 07 23.**

Avis de la CAI favorable à l'ajout d'une disposition dérogatoire à la Loi sur l'accès dans la *Loi sur l'Institut national de santé publique du Québec*. Cette disposition dérogatoire est une mesure de concordance avec l'article 28 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* qui prévoit également une disposition dérogatoire à la Loi sur l'accès pour le traitement du dossier de l'utilisateur. (L.Q. 1998, c.42.)

- **Avis du 27 mai 1998 et du 15 juin 1998 concernant le projet de loi 441, *Loi sur l'Institut de la statistique du Québec*. Dossier 98 07 02.**

Le 27 mai 1998, dans un avis transmis à l'Assemblée nationale, la CAI a commenté de façon défavorable plusieurs dispositions du projet de loi n° 441, *Loi sur l'Institut de la statistique du Québec* (L.Q., 1998, c. 44). Suite à cet avis, de nombreux amendements furent apportés au projet de loi avant son adoption. Ces amendements ont fait l'objet d'un avis favorable de la CAI le 15 juin 1998.

- **Avis du 4 juin 1998 concernant un amendement à l'article 66.1 de la *Loi sur l'assurance-maladie du Québec*. Dossier 98 08 11.**

Avis favorable de la CAI au sujet d'un amendement apporté à l'article 66.1 de la *Loi sur l'assurance-maladie du Québec*. Cet amendement a pour but de permettre la communication de renseignements concernant des médecins aux régies régionales et à leur Commission médicale régionale. (L.Q. 1998, c. 39)

- **Avis du 6 octobre 1998 concernant le projet de loi no 426, *Loi concernant l'harmonisation au Code civil des lois publiques*. Dossier 98 11 70.**

Cet avis de la CAI a pour objet de commenter diverses modifications d'ordre technique proposées à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé*.

---

**P.24 Liste des avis, opinions, commentaires et/ou recommandations de la Commission aux ministères et suites accordées.**

---

- **Avis de novembre 1998 concernant le projet de loi C-54, *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques*. Dossier 98 15 14.**

Cet avis de la CAI a pour objet de commenter le projet de loi fédéral C-54, *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques*. La CAI émet des réserves quant à plusieurs dispositions de ce projet de loi. Selon elle, ce projet de loi aurait pour effet d'amoinrir la portée de la législation québécoise en matière de protection de renseignements personnels et créerait des difficultés d'application dont souffriraient tant les individus que les entreprises. La CAI a donc recommandé que ce projet de loi ne soit pas applicable aux entreprises québécoises déjà assujetties à l'application de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

**AVIS SUR LES ENTENTES DE COMMUNICATION  
DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

- **Projet d'entente entre le ministère de la Justice et la Ville de Montréal  
Dossier 98 03 27**

Cette entente visait à permettre à la Cour municipale de Montréal d'implanter et de gérer le Programme de traitement non judiciaire de certaines infractions criminelles commises par des adultes.

Le 3 avril 1998, la Commission reconnaissait la nécessité de cet échange de renseignements entre les deux organismes, et ce, en vertu de l'article 67.2 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. Elle souhaitait toutefois que l'entente précise le nom du fichier qui serait mis à la disposition de la Cour municipale, la façon dont se ferait la transmission des données et les procédures de validation des accès par les mandataires du ministère de la Justice.

- **Projet d'entente entre le ministère de la Santé et des Services sociaux et le ministères responsables du Fichier des tumeurs d'autres provinces  
Dossier 98 03 56**

Cette entente type visait à permettre la mise à jour du Fichier des tumeurs afin d'identifier les cas de cancers qui auront été diagnostiqués au moment du décès.

Le 1<sup>er</sup> mai 1998, la Commission reconnaissait la nécessité de cet échange de renseignements entre les provinces. Elle avisait le ministère de la Santé et des Services sociaux qu'elle donnerait un avis favorable à chaque protocole d'entente qui lui serait présenté et qui indiquerait que les renseignements transmis auront d'abord été identifiés par Statistique Canada et que les échanges auront lieu uniquement dans les cas où des citoyens seront décédés dans un autre province.

---

**P.24 Liste des avis, opinions, commentaires et/ou recommandations de la Commission aux ministères et suites accordées.**

---

- **Projet d'entente entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité et les ministères responsables de l'aide sociale des autres provinces canadiennes  
Dossier 98 03 06**

Cette entente visait à établir pour l'ensemble des provinces un processus formel d'échanges de renseignements sur les clientèles respectives bénéficiaires d'aide sociale. Ces échanges permettraient de déterminer l'éligibilité des individus à l'aide sociale, de détecter la fraude et dans certains cas de recueillir le paiement de trop-payés.

Le 21 mai 1998, la Commission émettait un avis défavorable. Elle n'était pas convaincue de la nécessité d'une entente signée par chacune des provinces et territoires canadiens. Elle demandait au MES de réviser sa position et de bien évaluer ses propres besoins. En outre elle avisait le MES qu'elle souhaitait que les échanges de renseignements avec une province ou avec un territoire fassent l'objet d'une entente distincte.

- **Projet d'entente entre la Société de transport de la communauté urbaine de Montréal, la Société de transport de la Rive-Sud de Montréal, la Société de transport de la ville de Laval et l'Agence métropolitaine de transport  
Dossier 98 10 70 (98 07 03)**

Deux projets d'entente ont été soumis à la Commission pour la réalisation d'un projet pilote en vue de l'implantation d'un système intégré de transport adapté.

Une première entente visait l'échange de renseignements entre la STCUM, la STRSM et la STL dans le cadre de l'implantation de ce projet qui permettra aux usagers de ce système d'effectuer des déplacements secondaires ou hors périmètre.

Une deuxième entente visait l'échange de renseignements entre l'Agence métropolitaine de transport et ces trois sociétés de transport afin que celles-ci soient compensées pour les déplacements d'usagers provenant de l'extérieur de leur territoire. Ces informations permettront aussi à l'AMT d'évaluer l'expérience et de s'assurer que les services répondent aux besoins des usagers.

Le 22 mai 1998, la Commission reconnaissait la nécessité des échanges de renseignements entre les organismes. Elle acceptait de donner un avis favorable moyennant certaines modifications des deux projets d'entente. Toutefois, elle demandait aux responsables du projet pilote de mettre en place les mécanismes pour obtenir le consentement des personnes concernées par ces communications d'information, et ce, d'ici la fin du projet pilote qui sera d'une durée de six mois.

Le 18 août 1998, la Commission émettait un avis favorable à ces deux ententes. Toutefois ces ententes prenaient fin le 31 décembre 1998. Après cette date, lors de l'implantation d'un service permanent, tous les organismes impliqués dans ce programme devaient obtenir le consentement des personnes concernées par la transmission des renseignements.

---

**P.24 Liste des avis, opinions, commentaires et/ou recommandations de la Commission aux ministères et suites accordées.**

---

- **Projet d'entente entre Héma-Québec et la Société canadienne du sang  
Dossier 98 08 84**

Cette entente visait à permettre l'échange de renseignements sur les donneurs de sang entre Héma-Québec et la Société canadienne du sang afin de prévenir les risques de contamination des produits.

Le 25 juin 1998, la Commission avisait les deux parties qu'elle émettrait un avis favorable dès que l'entente telle que présentée serait signée.

Le 18 décembre 1998, la Commission émettait un avis favorable à l'entente analysée en juin 1998. Cet avis a été précédé de discussion avec les parties qui souhaitaient élargir le contenu des informations échangées dans le cadre de cette entente. Après plusieurs rencontres, les deux organismes acceptaient de s'en tenir au libellé de juin 1998.

- **Projet d'entente entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité et le ministère du Revenu du Canada  
Dossier 98 07 50**

Cette entente visait à permettre l'échange de renseignements entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité (MES) et le ministère du Revenu du Canada dans le cadre de l'application du programme de prestation nationale pour enfant. Le montant de cette prestation est fixé en fonction du revenu des familles déclaré dans le rapport d'impôt de l'année précédente. Or, des familles recevront une prestation à la baisse à cause du revenu plus élevé qu'elles auront déclaré l'année précédente. Dans les cas des prestataires d'aide financière de dernier recours, le MES assurera la couverture des besoins essentiels en appliquant la clause de dénuement.

Le 17 juin 1998, la Commission reconnaissait la nécessité de cet échange de renseignements et elle avisait le MES qu'elle donnerait un avis favorable dès que l'entente serait signée.

- **Projet d'entente entre la Régie des rentes du Québec et le ministère du Revenu  
Dossier 98 07 54**

Ce projet d'entente visait l'échange de renseignements entre la Régie des rentes du Québec et le ministère du Revenu dans le cadre du partage des gains non ajustés de deux ex-conjoints à la suite d'une séparation, d'un divorce ou d'une annulation d'un mariage.

Le 3 août 1998, la Commission reconnaissait la nécessité de cette communication de renseignements entre les deux organismes. Elle avisait la Régie qu'elle donnerait un avis favorable lorsque le protocole serait signé et qu'il indiquerait la façon dont les personnes concernées par cet échange seront informées.

---

**P.24 Liste des avis, opinions, commentaires et/ou recommandations de la Commission aux ministères et suites accordées.**

---

- **Projet d'entente entre la Régie des rentes du Québec et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité**  
**Dossier 98 08 93**

Ce projet de protocole visait à modifier une entente intervenue entre les deux organismes en 1989. Le projet soumis a pour objet de permettre au MES de recevoir de la Régie des renseignements sur les prestations qu'elle verse à des prestataires d'aide de dernier recours. Cet échange de renseignements entre les deux organismes permet un calcul plus rapide des montants auxquels ont droit les prestataires d'aide de dernier recours.

Le 3 août 1998, la Commission émettait un avis favorable à cette nouvelle entente.

- **Projet d'entente entre la Régie des rentes du Québec et la Société de l'assurance automobile du Québec**  
**Dossier 98 10 33**

Ce projet de protocole modifie une entente intervenue entre les deux organismes dans le cadre de la gestion des rentes d'invalidité versées en vertu du régime de rentes et des indemnités de remplacement du revenu versées par la SAAQ.

Le 4 septembre 1998, la Commission émettait un avis favorable sur les modifications de l'entente relative à l'échange de renseignements entre les deux organismes. Ces modifications précisent certaines modalités d'application et sont nécessaires à l'application d'une loi.

- **Projet d'entente type entre un centre hospitalier désigné (CH désigné) et un centre hospitalier associé**  
**Dossier 98 11 80**

Ce projet d'entente type visait à permettre l'échange de renseignements entre un CH désigné et les CH associés afin d'assurer l'imputabilité du système d'approvisionnement, de gestion et de distribution du sang et de ses dérivés.

Le 14 septembre 1998, la Commission informait le ministère de la Santé et des Services sociaux qu'elle ne pouvait émettre un avis favorable à ce projet d'entente type. Elle soulignait qu'en vertu de l'article 19 de la *Loi sur les services de santé et des services sociaux* le dossier d'un usager est confidentiel et nul ne peut y avoir accès si ce n'est avec l'autorisation de l'usager ou de la personne pouvant donner une autorisation en son nom.

---

**P.24 Liste des avis, opinions, commentaires et/ou recommandations de la Commission aux ministères et suites accordées.**

---

- **Projet d'entente entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité et le ministère des Services sociaux et communautaires de l'Ontario**  
**Dossier 98 14 72 (97 02 92)**

Ce protocole d'entente visait à permettre l'identification de prestataires de l'aide financière de dernier recours des deux gouvernements.

Le 13 août 1997, la Commission reconnaissait la nécessité de ces communications entre les deux gouvernements. Elle les avisait qu'elle donnerait un avis favorable dès que le protocole serait signé.

Le 15 octobre 1998, la Commission émettait un avis favorable à cette entente signée par les deux gouvernements. Elle rappelait alors que les résultats de ces communications devaient lui être transmis dès que la première année d'opération serait complétée.

- **Projet d'entente entre la Régie des assurances agricoles et la Fédération des producteurs de pommes de terre du Québec**  
**Dossier 98 10 25 (97 11 72)**

Ce projet d'entente visait l'échange de renseignements entre la Régie des assurances agricoles et la Fédération des producteurs de pommes de terre du Québec afin d'assurer la gestion de la perception de la contribution des producteurs dans le cadre de l'application du Plan conjoint qui établit les conditions de production et de mise en marché d'un produit agricole.

Le 22 décembre 1997, la Commission reconnaissait la nécessité de cet échange de renseignements. Toutefois elle demandait aux organismes de mieux préciser les informations nécessaires à la gestion de la perception de la contribution.

Le 27 octobre 1998, la Commission constatait que le nouveau protocole qui lui était soumis précisait les renseignements nécessaires à la gestion du Plan conjoint. Elle émettait alors un avis favorable. Toutefois, les deux organismes devaient utiliser un logiciel d'encryptage lorsque les données étaient acheminées par courrier électronique.

- **Projet d'entente entre l'Office de protection du consommateur et les différentes provinces et territoires canadiens**  
**Dossier 98 01 31**

Ce projet d'entente visait à permettre à l'Office de protection du consommateur (OPC) d'échanger avec d'autres gouvernements des renseignements colligés dans le cadre de ses enquêtes.

Le 10 novembre 1998, la Commission avisait l'OPC qu'en l'absence de disposition législative l'autorisant à prendre entente, elle ne pouvait donner son accord à ce projet.

---

**P.24 Liste des avis, opinions, commentaires et/ou recommandations de la Commission aux ministères et suites accordées.**

---

- **Projet d'entente entre la Régie des rentes du Québec et la Régie de l'assurance-maladie du Québec**  
**Dossier 98 07 34 (93 02 91, 90 02 60)**

Ce projet d'entente visait à modifier une entente antérieure signée en 1993 afin de permettre à la RAMQ de transmettre le code de langue attribué aux personnes inscrites dans ses fichiers. Initialement, cette entente visait à mettre à jour les adresses des bénéficiaires des deux organismes.

Le 23 juin 1998, la Commission émettait un avis favorable à cette entente.

- **Projet d'addendum à une entente intervenue entre le Directeur général des élections du Québec et le Directeur général des élections du Canada**  
**Dossier 98 10 26 (98 08 22, 97 11 01, 97 03 91)**

Cet *addendum* à l'entente intervenue en août 1997 entre ces deux organismes visait à permettre un recoupement initial entre le registre canadien des électeurs et la liste électorale québécoise afin de faciliter les mises à jour subséquentes.

Le 22 juillet 1998, la Commission émettait un avis favorable à l'ajout de cet *addendum*.

- **Projet d'entente entre le ministère du Revenu du Québec et le Contrôleur des finances**  
**Dossier 98 02 55 (97 11 94)**

Ce projet d'entente visait à permettre l'échange de renseignements entre les deux organismes aux fins de l'application de la compensation fiscale.

En novembre 1997, la Commission avait avisé les deux organismes qu'elle donnerait un avis favorable si certaines conditions étaient respectées. Notamment, l'entente devait mentionner les fichiers utilisés dans le cadre de cet échange. Elle devait aussi indiquer les mécanismes qu'entendaient prendre les deux organismes pour que les personnes concernées soient avisées de la compensation gouvernementale.

Le 3 août 1998, la Commission émettait un avis favorable à cette entente. D'une part, l'entente identifiait les fichiers utilisés dans le cadre de cet échange et d'autre part, elle indiquait qu'aucune affectation à l'égard d'une personne physique ne serait faite sans que celle-ci n'ait été informée de l'application éventuelle de cette mesure.

---

**P.24 Liste des avis, opinions, commentaires et/ou recommandations de la Commission aux ministères et suites accordées.**

---

- **Projet d'entente entre le Directeur général des élections du Québec et le Directeur des élections du Canada**  
**Dossier 99 00 71 (98 10 26, 98 08 22, 97 11 01, 97 03 91)**

Cette entente visait à modifier une entente intervenue entre les deux organismes en août 1997 afin d'inscrire d'office les nouveaux électeurs dont les noms sont transmis par la RAMQ et par le MCIC en vertu d'ententes conclues avec ces organismes.

Le 5 février 1999, la Commission émettait un avis favorable à cette entente.

- **Projet d'entente entre la Régie des rentes et Revenu Canada**  
**Dossier 98 19 39**

Cette entente visait à permettre la mise à jour du fichier des bénéficiaires de la Régie des rentes du Québec qui ont droit au Programme d'allocations d'aide aux familles.

Le 25 mars 1999, la Commission reconnaissait que cet échange de renseignements entre les deux organismes était nécessaire pour l'administration du programme d'allocations d'aide aux familles.

- **Projet d'entente entre la Régie des rentes du Québec et le Directeur de l'état civil**  
**Dossier 98 19 40**

Cette entente visait à permettre à la Régie de s'assurer de l'exactitude des renseignements dont elle dispose pour l'application des lois et des programmes dont elle a la gestion. Elle permettait aussi d'obtenir pour le compte de ses clients, des attestations des actes civils afin de leur éviter des démarches administratives et des coûts supplémentaires.

Le 25 mars 1999, la Commission reconnaissait que cet échange de renseignements entre les deux organismes était nécessaire dans le cadre de la gestion des régimes de rentes prévus dans la *Loi sur le régime de rente du Québec*.

- **Projet d'entente entre le Conseil du trésor et la Régie des rentes du Québec**  
**Dossier 99 00 07**

Cette entente visait à fixer le montant de la rente versée au conjoint survivant d'un membre du personnel cadre des secteurs public et parapublic. Une telle entente avait déjà fait l'objet d'un avis favorable de la Commission. Toutefois, la responsabilité administrative de ce programme a été transférée de la Régie des rentes au Conseil du trésor. La présente entente voulait officialiser ce transfert de responsabilité.

Le 25 mars 1999, la Commission émettait un avis favorable à cette entente.

---

**P.24 Liste des avis, opinions, commentaires et/ou recommandations de la Commission aux ministères et suites accordées.**

---

- **Projet d'entente entre le ministère de l'Éducation et la Régie de l'assurance maladie du Québec**  
**Dossier 99 02 38**

Cette entente visait à permettre au MEQ la préparation de prévisions des effectifs scolaires aux fins des demandes d'immobilisations scolaires (construction, agrandissement ou fermeture d'école).

Le 1<sup>er</sup> avril 1999, la Commission avisait les deux organismes qu'elle émettrait un avis favorable lorsque l'entente serait signée et qu'elle indiquerait le délai de conservation des renseignements reçus par le MEQ.

#### **AUTRES AVIS**

- **Avis sur le Rapport d'activité 1997-1998 du ministère du Revenu du Québec**  
**Dossier 98 07 49**

Dans cet avis, la Commission souligne les efforts de précision faits par le Bureau de lutte contre l'évasion fiscale (BLEF) quant à la notion de fichier qu'il définit comme extrait de banques de données. Elle invite le BLEF à poursuivre son travail afin de mieux préciser les renseignements qu'il doit obtenir pour l'application des lois fiscales et ceux qui servent à la lutte contre le marché au noir et l'évasion fiscale.

Pour la Commission, cette démarche est essentielle car elle permettra de nuancer le caractère permanent associé à la démarche du BLEF.

- **Avis sur la mise à jour du Plan d'utilisation des fichiers gouvernementaux par le ministère du Revenu du Québec**  
**Dossier 98 14 23**

Le MRQ souhaitait obtenir quelque 44 fichiers détenus par environ 20 ministères ou organismes afin de valider l'ampleur et la portée de diverses problématiques, d'améliorer les méthodes de sélection des populations à risque en ce qui a trait à l'évasion fiscale, d'adopter des méthodes de vérification plus efficaces.

Plusieurs séances de travail ont permis de mieux saisir la démarche suivie par le MRQ dans sa lutte contre le travail au noir et l'évasion fiscale. La Commission a alors constaté que le MRQ, avant de recueillir des données externes, a fait un travail de déblayage de concert avec les ministères et organismes et a identifié les secteurs présentant un fort potentiel d'évasion fiscale. Il a ainsi limité sa cueillette aux seuls renseignements nécessaires. Pour la Commission, la démarche du MRQ demeure toujours ambitieuse mais à l'intérieur d'un cadre bien déterminé.

---

**P.24 Liste des avis, opinions, commentaires et/ou recommandations de la Commission aux ministères et suites accordées.**

---

- **Avis sur la politique cadre en matière de cryptographie aux fins du commerce électronique**  
**Dossier 98 05 86**

La Commission s'est intéressée, sous l'angle de la protection des renseignements personnels, au contenu du document soumis aux citoyens par le gouvernement du Canada intitulé «Politique cadre en matière de cryptographie aux fins du commerce électronique».

Dans cet avis, la Commission souhaite que la politique canadienne en matière de cryptographie tienne compte des principes énoncés dans les «lignes directrices régissant la politique de cryptographie» de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE). Elles se résument ainsi :

- La politique de cryptographie doit respecter les droits fondamentaux en matière de protection de la vie privée des citoyens.
- Les méthodes cryptographiques utilisées devraient être suffisamment efficaces pour rassurer les utilisateurs des réseaux d'information et de communication.
- L'accès par les autorités publiques aux clés cryptographiques des données chiffrées doit être encadré de façon législative afin d'éviter les abus.
- Les entreprises et les particuliers devraient être libres de déterminer le degré de sécurité qu'ils requièrent d'un fournisseur de services ou le type de cryptographie qu'ils choisissent de se procurer.
- La responsabilité des personnes et entités qui proposent des services cryptographiques ou détiennent des clés cryptographiques ou y ont accès devrait être établie par entente écrite.
- Le développement des produits cryptographiques devrait être confié et géré par l'industrie en tenant compte des besoins, des demandes et des responsabilités des utilisateurs : particuliers, entreprises, organismes gouvernementaux.
- Les méthodes cryptographiques devraient être définies en fonction de normes internationales.
- Le gouvernement devrait coordonner sa politique de cryptographie avec celles des autres pays afin d'éviter des obstacles majeurs dans le cadre d'échanges internationaux.

---

**P.24 Liste des avis, opinions, commentaires et/ou recommandations de la Commission aux ministères et suites accordées.**

---

- **Avis sur l'implantation des projets pilotes sur le télétravail au ministère du Revenu Dossier 97 14 87**

La Commission a été saisie d'une demande d'information initiée par le Syndicat de la fonction publique du Québec (SFPO) relativement à un cadre de référence sur l'implantation du télétravail au ministère du Revenu (MRQ). Le SFPO voulait s'assurer que le projet ne contrevenait pas aux principes de confidentialité auxquels sont soumis tous les ministères et organismes québécois.

Après analyse, la Commission informait le MRQ que le projet mettait en évidence certains problèmes de confidentialité et de sécurité informatique.

Le MRQ a indiqué à la Commission qu'il lui était difficile de répondre de façon précise à certains de ses commentaires, et ce, compte tenu qu'aucun projet pilote n'était en cours.

Toutefois, le MRQ ajoutait que dans le cadre d'un projet pilote, la Direction générale du traitement et des technologies évaluera la pertinence et le besoin d'accès aux fichiers gouvernementaux et mettra en place des mesures de sécurité basées sur les principes suivants :

- utilisation d'un pare-feu afin d'authentifier les personnes désirant consulter des données conservées dans les fichiers gouvernementaux détenus par le MRQ;
- protection des données devant être transmises par le réseau public de communication en utilisant une technique de chiffrement des données;
- contrôle d'accès aux données devant être conservées sur disque rigide du poste de travail ou sur disquettes.

Le MRQ commentait également les mesures de sécurité à domicile ainsi que l'utilisation sans but lucratif de l'équipement mis à la disposition de l'employé. Il rassurait la Commission quant à l'accès à la banque centrale de données en indiquant que les mesures de confidentialité et de sécurité informatique élaborées spécifiquement pour la création de la centrale de données précisent, notamment, que l'accès à la centrale de données ne sera pas permis dans le cadre des projets pilotes de télétravail.

La Commission s'est dite satisfaite des commentaires du MRQ et en informait le SFPO.

---

**P.24 Liste des avis, opinions, commentaires et/ou recommandations de la Commission aux ministères et suites accordées.**

---

- **Avis concernant un projet de directive sur la transmission d'informations aux créanciers et débiteurs de pensions alimentaires**  
**Dossier 98 08 24**

Le ministère du Revenu (MRQ) a soumis à la Commission pour avis un projet de directive intitulé «**Directive en matière de confidentialité et de communication de documents, d'informations ou de renseignements**».

Ce projet s'inscrivait dans le cadre de l'application de la *Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires*. En vertu de cette loi, le débiteur d'une pension alimentaire doit verser la pension et les arrérages, dus au créancier alimentaire en vertu d'une ordonnance de la cour, au ministre du Revenu. Le ministre doit par la suite verser deux fois par mois au créancier alimentaire le montant de la pension et des arrérages qu'il perçoit.

La Commission a informé le MRQ que cette directive s'avérait un moyen de sensibilisation très valable. La Commission soulignait également que l'utilisation de directives pour rappeler au personnel d'un organisme public les droits et obligations en matière de confidentialité de renseignements personnels est un outil qu'elle préconisait.

- **Avis sur un fichier commun d'identification de la clientèle de la Régie des rentes. Dossier 98 14 30**

**La Régie des rentes du Québec se propose d'établir un fichier commun d'identification de sa clientèle pour les programmes qu'elle administre, soit le régime de rentes, les prestations familiales et le régime à venir de l'assurance parentale.**

Comme cette nouvelle banque de données peut susciter la convoitise, la Commission demande à la Régie d'implanter des mesures spécifiques pour éviter notamment des extractions massives de renseignements à des fins d'utilisation ou de communication illégale. Elle croit que tous les accès doivent être journalisés et les journaux vérifiés régulièrement afin de détecter tout accès douteux ou toute anomalie. La Commission informe la Régie qu'elle se réserve le droit de vérifier, à tout moment, le fonctionnement de ce fichier.



---

**P.26 Pour le bureau du Président de la Commission :**

- a) nombre de rencontres, de repas ou de réunions et les frais afférents;
  - b) liste des personnes à rencontrer en précisant le but de la rencontre;
  - c) frais de déplacement, frais de voyage, frais de repas, et frais de représentation;
  - d) liste des participations à des colloques, des congrès, et la liste des participants incluant les coûts afférents.
- 

**N.B.** Le personnel du bureau du président est constitué des personnes suivantes :

**M. Paul-André COMEAU**  
**Me Michel LAPORTE**  
**Me Roberto IUTICONE**  
**Me Diane BOISSINOT**  
**M. Clarence WHITE**  
**Me Hélène GRENIER**  
**Mme Mariette Dion**  
**M. Alain Bouchard**  
**Mme Annie Gosselin**

---

a) Nombre : 25  
Frais afférents : 1 463,07 \$

b)

<b>Projet Netlink</b>	<b>Prof. O. Schaefer</b>
<b>Histoire et article 35 du code civil</b>	<b>Prof. Yvan Lamonde</b>
<b>Directive européenne et publicité</b>	<b>M. Patrick Baudoin</b>
<b>La loi 188</b>	<b>Me Claude Cardinal</b>
<b>Fin des travaux du groupe de vérification</b>	<b>Paul-André Comeau Clarence White Bernard Dionne Jacques Dorval Daniel Landry Benoît Proulx Jacques René Vincent Emmell Lisette Plante</b>
<b>Deuxième rapport de vérification</b>	<b>M. Jean-Pierre Fournier</b>
<b>Révision des deux lois</b>	<b>M. Pierre Gravel</b>
<b>Projet Netlink</b>	<b>M. Denis Morency</b>
<b>La politique d'information de la C.A.I.</b>	<b>Paul-André Comeau Mariette Dion</b>
<b>Révision des deux lois</b>	<b>Paul-André Comeau Charles-Olivier Bernard</b>

---

**P.26 Pour le bureau du Président de la Commission :**

- a) nombre de rencontres, de repas ou de réunions et les frais afférents;
  - b) liste des personnes à rencontrer en précisant le but de la rencontre;
  - c) frais de déplacement, frais de voyage, frais de repas, et frais de représentation;
  - d) liste des participations à des colloques, des congrès, et la liste des participants incluant les coûts afférents.
- 

## b) (suite...)

<b>La législation fédérale + OCDE</b>	<b>Mme Marie Vallée M. Vincent Emmell</b>
<b>Directive européenne et carte-santé</b>	<b>Paul-André Comeau Christopher Malone Denis Morency</b>
<b>Discussions sur l'enquête MARION</b>	<b>Paul-André Comeau Claude Francoeur Max Chassé Francine Villeneuve Lisette Plante</b>
<b>La Directive européenne</b>	<b>M. Robert Smith</b>
<b>Projet conjoint Inforoute et les écoles</b>	<b>M. André Sormany</b>
<b>Questions administratives</b>	<b>Paul-André Comeau M. Carl Grenier</b>
<b>Organisation des enquêtes</b>	<b>Paul-André Comeau Roberto Iuticone</b>
<b>Les cours de l'ENAP sur la Loi sur l'accès</b>	<b>M. Maurice Patry</b>
<b>La loi 188 et le projet de loi C-54</b>	<b>Mme Louise Champoux Paillé</b>
<b>Les mandats de la C.A.I.</b>	<b>M. Marcel Desjardins</b>
<b>Internet et les enfants</b>	<b>M. C. Néron</b>
<b>Discussions de nature juridique</b>	<b>Paul-André Comeau Simon Lapointe Danielle Parent</b>
<b>La vérification à la CAI</b>	<b>M. Vincent Emmell</b>
<b>Réunion de travail</b>	<b>Paul-André Comeau Michel Laporte Roberto Iuticone André Ouimet Robert Parent Simon Lapointe Gaston Fréchette André Wallot Danielle Parent Diane Boissinot Lucille Dion Pierrette Mailhot</b>

---

P.26 Pour le bureau du Président de la Commission :

- a) nombre de rencontres, de repas ou de réunions et les frais afférents;
  - b) liste des personnes à rencontrer en précisant le but de la rencontre;
  - c) frais de déplacement, frais de voyage, frais de repas, et frais de représentation;
  - d) liste des participations à des colloques, des congrès, et la liste des participants incluant les coûts afférents.
- 

b) (suite...)

<b>Questions administratives</b>	<b>Paul-André Comeau Jean Garon</b>
----------------------------------	---

<b>c)</b>	<b>Frais de déplacement :</b>	<b>16 172,92 \$</b>
	<b>Frais de voyage :</b>	<b>11 046,71 \$</b>
	<b>Frais de repas :</b>	<b>11 692,67 \$</b>
	<b>Frais de représentation :</b>	<b>2 100,00 \$</b>

- d) **UQAM (étudiants en journalisme)**  
Paul-André Comeau  
168,95 \$

**Session de perfectionnement pour les juges francophones  
Des provinces de common law  
Paul-André Comeau**

**7<sup>e</sup> Journées francophones Informatique médicale  
Paul-André Comeau  
2 271,29 \$**

**Conférence « CARDTECH/SECURTECH  
Paul-André Comeau  
1 567,86 \$**

**Conférence des régies régionales de la santé et des services sociaux  
Paul-André Comeau**

**ACFAS (Association canadienne-française  
Pour l'avancement des sciences)  
Paul-André Comeau**

**IGF (Institut de la gestion financière du Canada – section Québec) :  
Journée thématique sur l'échange d'information concernant  
Les citoyens  
Paul-André Comeau**

**AAPI (Association sur l'accès et la protection de l'information)  
Paul-André Comeau**

**Régie Régionale de la santé et des services sociaux des Laurentides  
Paul-André Comeau  
172,50 \$**

---

**P.26 Pour le bureau du Président de la Commission :**

- a) nombre de rencontres, de repas ou de réunions et les frais afférents;
  - b) liste des personnes à rencontrer en précisant le but de la rencontre;
  - c) frais de déplacement, frais de voyage, frais de repas, et frais de représentation;
  - d) liste des participations à des colloques, des congrès, et la liste des participants incluant les coûts afférents.
- 

d) (suite...)

**Conférence internationale « PRIVACY LAWS & BUSINESS »**  
Paul-André Comeau  
2 258,81 \$

**Clubs d'administration du Canada – Chapitre de Granby et région**  
Paul-André Comeau  
160,00 \$

**Colloque Droits de l'Homme**  
Paul-André Comeau  
283,75 \$

**ACAP (Association canadienne d'accès à l'information  
et à la protection de la vie privée)**  
Paul-André Comeau  
161,40 \$

**Journée annuelle de la santé publique**  
Paul-André Comeau  
47,25 \$

**AQUOPS (Association québécoise des utilisateurs d'ordinateurs au  
primaire et au secondaire)**  
Paul-André Comeau  
170,35 \$